

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 28 Novembre (28/11/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 22 novembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURELLENT, **Adjoint,**

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHE, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. André LENFANT, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme Christine FANFELLE), **Adjoint**

M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Mme Marie CAVALIE), M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. Abdelkader SELAM), M. Georges DESQUINES (représenté par Mme Christine LASSALLE), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme Estelle HEMMAMI), M. Gérard VALLES (représenté par M. Jean-Paul NUNZI), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. Didier MOTHE), M. Gilles BENECH (représenté par M. Claude GAUTHIER), **Conseillers Municipaux**

ETAIENT EXCUSES :

Mme Marie CASTRO, **Adjoint**

M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Colette ROLLET, **Conseillers Municipaux**

ETAIT ABSENT :

M. Guy ROQUEFORT, **Conseiller Municipal**

Mme Odile MARTY MOTHE est nommée secrétaire de séance.

PERSONNEL

01- 28 Novembre 2013

CONVENTION PORTANT AUTORISATION DE PARTICIPATION D'UN INTERVENANT EXTERIEUR A TITRE GRATUIT AU CENTRE DE LOISIRS DE MONTEBELLO

Rapporteur : Mme FANFELLE.

Vu la délibération n° 03 du 24 janvier 2013,

Considérant qu'il apparait important de reconduire cette intervention pour l'année civile 2014.



Considérant qu'un enfant, atteint d'une pathologie, nécessite un accompagnement lors de sa présence au Centre de Loisirs de Montebello.

Considérant que l'enfant fréquente ledit Centre de Loisirs les mercredis après-midi en temps scolaire ainsi que les vacances scolaires pour l'année civile 2013.

Considérant qu'un animateur extérieur interviendra auprès de l'enfant.

Considérant que cette personne sera rémunérée directement par la famille de l'enfant.

Considérant qu'il convient de régler toutes les modalités de cette intervention par une convention tripartite à intervenir entre la Mairie, l'intervenant extérieur et la famille de l'enfant.

Monsieur le Maire, après en avoir fait lecture, soumet à l'approbation des membres du conseil municipal ladite convention.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ACCEPTE l'intervention d'un animateur auprès de l'enfant, sur les temps de présence au Centre de Loisirs de Montebello.

ACCEPTE les termes de la Convention à intervenir entre la Mairie, l'intervenant extérieur et la famille de l'enfant.

AUTORISE Monsieur le Maire à revêtir de sa signature ladite convention.

Pour copie conforme

Moissac le 29 novembre 2013

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :